

*Projet présenté par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Beatriz de Candolle, Anne Emery-Torracinta, Frédéric Hohl, Gabriel Barrillier, Ivan Slatkine, Renaud Gautier, Jean-Louis Fazio, Fabien Delaloye, Roger Golay, Manuel Tornare, Henry Rappaz, Stéphane Florey, Anne Marie von Arx-Vernon et François Gillet*

*Date de dépôt : 9 novembre 2009*

## **Proposition de motion**

**pour une participation financière de l'Etat à hauteur de 10 millions de francs au projet d'agrandissement du Musée d'ethnographie de Genève (MEG)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la résolution 515, adoptée par le Grand Conseil le 25 mai 2007 à l'unanimité moins deux abstentions;
- la lettre du Conseil d'Etat au Conseil administratif de la Ville de Genève, du 26 août 2009, ainsi que la réponse (identique) du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite 798;
- l'accueil favorable réservé au projet par le Conseil municipal de la Ville de Genève le 13 octobre 2009 (unanimité moins une abstention);
- la nécessité d'une participation financière adéquate de l'Etat de Genève, eu égard à l'intérêt particulier du projet et à sa vocation cantonale et supra-cantonale,

invite le Conseil d'Etat

à confirmer son engagement à hauteur de 10 millions de Francs au projet d'agrandissement du Musée d'ethnographie de Genève (MEG).

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le 25 mai 2007, le Grand Conseil a eu l'occasion de débattre, assez brièvement il est vrai compte tenu de l'absence d'opposition, du projet d'agrandissement du Musée d'ethnographie de Genève (MEG). La résolution 515, présentée par le Conseil d'Etat, a ce jour-là fait l'objet d'un vote enthousiaste des députés (unanimité moins deux abstentions).

Nous ne reviendrons dès lors pas sur la genèse du projet (histoire du musée, choix du site actuel pour l'agrandissement, groupe de travail, etc.). En revanche, il reste une inconnue de taille: la participation financière de l'Etat de Genève.

Aux côtés de la Ville de Genève (environ 47 millions), du legs Lancoux (8,3 millions), du Fonds d'équipement communal (7 millions) et de privés, le Conseil d'Etat s'est engagé dans la résolution 515 à participer au projet à hauteur de 10 millions de F, en précisant que le montant devrait le cas échéant être « réexaminé ». Dans sa missive du 26 août 2009, rendue publique lors de la conférence de presse du Conseil administratif du 15 septembre 2009, le Conseil d'Etat explique qu'il « réserve toutefois sa position définitive », invoquant les « discussions plus générales » concernant notamment la répartition des flux financiers et des compétences entre la Ville et le canton.

Le projet d'agrandissement du MEG vise à doter Genève d'un musée moderne, d'une institution culturelle à vocation au moins supra-cantonale, si ce n'est internationale. Autrement dit, l'intérêt du MEG, et surtout du futur MEG, ne disparaît pas subitement à la frontière de la Ville de Genève, ce qui vaut soit dit en passant pour plusieurs institutions culturelles genevoises. Par conséquent, l'Etat de Genève doit aujourd'hui répondre présent et confirmer formellement sa participation financière au projet, à hauteur de 10 millions de F.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à la présente proposition de motion.